



# LE LIEN

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)

Volume 45 | Numéro 3

Le 10 novembre 2020

## Mot de la présidente

*Ce mois-ci, j'ai décidé de laisser l'espace éditorial à l'une de nos membres. Elle réussit mieux que moi à exprimer ce que nous vivons présentement. Merci à elle. Bonne lecture!*

## Ferme ton micro stp. Merci

Je ne suis pas dans la veine des mères monoparentales à boutte, des célibataires à boutte, des filles profs à boutte.com. Je suis dans la lignée de celles qui foncent, qui voient la lumière, qui affrontent, qui dédramatisent, qui se rallient, qui se résignent.

Bienveillance, empathie, ouverture d'esprit, flexibilité, adaptation, innovation, collaboration, ça me connaît. Si vous êtes un prof, c'est que vous êtes comme ça d'emblée, ou du moins, en quête de... Je ne vous apprend rien en vous disant que ce sont des valeurs de base, vous savez celles qu'on transpire pour que le citoyen de demain dans la classe les respire. C'est ce que je fais de mieux dans la vie, transpirer la Vie. C'est tout simple.

Malheureusement, en pandémie, la transpiration des valeurs se transforment au fil des jours en une simple respiration. On inspire, on expire. Un jour à la fois? Ouf, non. Je dirais... une période de 54 minutes à la fois. Il y en a 5 dans une journée.

En août, c'était l'étape du déni. Les équipements de protection, oui, parfait, je fais ma part. Formation

*agent-covid*? Oui, ok, merci pour la promotion... *Sécurité* est le mot d'ordre. « Trouves-tu les élèves plus anxieux en ce début d'année différent? » Pas de tout. Je les trouve même à une très bonne distanciation de leurs apprentissages. L'élève acteur n'est plus. Il est à 2 mètres de son pouvoir d'action. Un spectateur. En attente. En attente que je change mon couvre-visage jetable d'une durée de vie de trois heures, en attente que j'essaie d'être drôle et spontanée derrière un équipement de protection, en attente que je me Purell avant de prendre une pile de feuilles reposée depuis 36 heures, je le jure, en attente d'un sourire qu'il voit malheureusement moins, en attente d'une tape dans le dos que je ne donnerai pas, en attente...

Mi-septembre, essoufflement. Derrière mon masque, derrière mon 2 mètres, derrière mon bureau, derrière mon registre, derrière mon portable, derrière mes lingettes Lysol. Mon sentiment d'efficacité personnelle et professionnelle est en chute libre. Tout ça me dénature. Tristesse, colère. D'autres étapes normales. Je dois être planifiée au quart de tour. Tout est plus long. Plus lent. « Oui, super mon grand. Apporte ta collection

[www.secharlevoix.ca](http://www.secharlevoix.ca)



Syndicat de l'enseignement de Charlevoix



91, boulevard Kane La Malbaie (Québec) G5A 1J7

Téléphone : (418) 665-6156

Télécopieur : (418) 665-3031

de pierres précieuses, c'est en plein dans le thème de notre lecture d'aujourd'hui. Ouin... non, attends ...on va demander la permission, je te reviens. Bon, finalement, oui tu peux, mais il faut que ça rentre dans ta boîte à lunch et tu dois la faire reposer dans un coin retiré de la classe pendant 72 heures sans y toucher. J'avoue que vendredi prochain ce ne sera plus trop dans le thème... » « Ah, pis laisse faire madame ».

Octobre : derrière mon écran et sacrez-moi patience avec l'Halloween. Confinement. Allez hop, je vous avais dit que l'ouverture, l'adaptation, l'innovation, tout ça, je connais? Mais oui je vais le faire. Je le fais. Je m'en sors bien. Je ne suis pas pire pantoute. Je gagne la palme du lâcher-prise et de l'*auto apprentissage vitesse grand V techno-pro/Teams débrouille.autodidacte.qc.ca*.

Ouvre ton micro. Ferme ton micro. Attends je t'envoie le fichier. Non, pas là, clique sur l'autre page. Oui, demain à 10 h 24. Es-tu là? Ouvre ta caméra. Oui ça achève. Ta face est figée madame. Je vous rappelle dans 5 minutes. C'est quand la grande aiguille sera sur le 4 mon grand. On parlera de vos animaux de compagnie vendredi. On ne clavarde pas pendant la notion les amis. Ferme ton micro. Je partage mon écran. Non, sois patient. Oui, c'est bogué, attends. Ferme ton micro. Oui, c'est mon salon. Non, ce n'est pas le bon cahier, on est en math. Oui, il faut toujours un crayon au cas où. C'est une période de travail autonome après la récré, il faut regarder l'horaire. Non, on n'a pas encore dîné. Ok, je réexplique ce qu'est une période de *disponibilité*. Clique sur la petite main jaune. Ferme ton micro. Écris-le dans la conversation stp. Ok, je te l'explique tantôt en privé. Ferme ton micro stp.

Et si les profs avaient un micro, aujourd'hui, 20 octobre 2020, qu'auraient-ils à dire? Cela fait longtemps qu'on nous l'a fermé ce micro. Peut-être serait-ce le temps de l'ouvrir? On fait un team, non?

Ah oui, j'ai la covid. Pas grave. Presque pas de symptômes. Je peux travailler. Je préfère de loin enseigner à mes élèves moi-même et apprendre sur le tas tout de suite que de prévoir un plan de travail de 14 jours, orienter une suppléante sur ces fameux savoirs essentiels et rattraper le tout à mon retour qui se fera de toute façon possiblement sur Teams. Aussi bien plonger maintenant. À *frette*.

Courriels, tableaux à remettre, nouvelles mesures zone rouge, rencontres, appels des parents, appels à l'aide aux techniciens de l'informatique, courriels, capsules top chrono avec le CP, assemblée générale (allô la négol!), réunions syndicales, courriels, sondages, préparations de cours, appropriation d'une plateforme inconnue. J'en ai oublié ma covid. Elle aurait dû m'écrire par courriel... Le travail ça change les idées! Une chance que la santé publique et les RH m'appellent pour des enquêtes épidémiologiques pour me rappeler que la covid est chez nous. Peut-être une bonne idée de m'occuper de ma personne et de ma fille à la maison qui a elle aussi testé positif. « Maman, pourquoi on dit que c'est positif alors que ce n'est pas vraiment l'fun? » Je renie toute personne qui me demandera pourquoi j'ai pris la décision de travailler malgré la covid ET toute personne qui me dira que c'est typiquement *control freak* et féminin que de faire tout ça alors que j'avais la belle possibilité de me reposer. Dans la balance, il y avait plus d'inconvénients à arrêter la machine. Point.

Quelle plaignarde, diront certains. Elle travaille juste 200 jours par année et elle trouve le moyen de se plaindre. J'ai envie de répondre cela : nous avons un rôle important, soit celui d'amener l'élève vers une réussite en jonglant avec ses défis, son parcours, ses connaissances, son bagage, son environnement, sa famille, ses forces, ses particularités, sa personnalité, ses doutes, ses rêves. Porter le masque, tout le monde le fait. Certes. Moi, mon travail, c'est de communiquer avec des enfants. C'est de donner des consignes. C'est d'enseigner. C'est de passer un message.

C'est de jaser. C'est d'échanger, non-stop. Avec un masque, c'est plus dur. Mon travail, c'est d'encourager, de corriger, de montrer 50 fois s'il le faut en individuel, de consoler, de faire un clin d'œil pour désamorcer, de circuler pour retirer en catimini une Flexi-règle ou de reconnecter un élève avec la planète Terre, faire tout ça avec un masque, une distanciation, des lunettes, c'est dur. Faire venir un élève à mon bureau pour lui réexpliquer et ne pas oublier de désinfecter mon bureau dans le feu de l'action, c'est dur. Passer de la matière et des émotions avec un équipement, c'est dur. Ces mesures, c'est super : *faut ce qui faut* pour enrayer ce virus. Mais, j'ai le droit de dire que c'est dur dans mon travail. Un enfant, c'est spontané, dynamique, vivant, curieux, vite, impatient. Une classe, c'est des ateliers, des sous-groupes, un plan de travail, des équipes, du magistral, une bouteille d'eau qui se renverse, une pile de feuilles qui tombent, un bobo, un mal de ventre, un prof habitué à faire du multitâche et à jongler souvent avec deux ou trois niveaux. C'est récupérer le travail de ses élèves, mettre la pile sur son bureau en donnant une consigne claire en se disant « merde, j'ai oublié de mettre la pile dans le bac *repos...* »

Des pauses et des heures de dîner à ventiler et à chialer pour ne pas sombrer oui, je l'ai fait. Plus d'une fois. Ce n'est pas une confession. Nullement une honte. C'est humain. C'est normal. À la limite : sain. Ça ne touche pas nos élèves, nos parents, notre éthique professionnelle, notre savoir-être de prof. Ça ne fait pas de mal à personne. Zéro micro. C'est entre nous. Souvent, ça se termine en anecdotes de classe, en rires, en maux de tête, en soupis, en montées de lait, en dérision, parfois, en pleurs. Ça dépend des jours. Ça décompresse, ça désamorce, ça encourage, ça console. Certains diront que ce n'est pas très proactif comme approche. Je ne sais pas. Je sais juste qu'en ce début d'année,

c'est ce qui nous a sauvées. Parce qu'à qui d'autre en parler? Au ministre Roberge peut-être? Il ne m'a jamais écrit par courriel.

Je disais donc le déni, la tristesse, la colère. Si vous connaissez les étapes du deuil, il reste l'acceptation. Mais, en ai-je envie?

Je parle en mon nom, mais je pourrais parler en celui d'une amie qui se voit totalement dépassée par la technologie. Celle angoissée par ce « en 24 heures tu dois être prête ». Celle qui jongle avec des élèves en présentiel et avec d'autres à la maison en attente d'un Teams ou d'un plan de travail. Celle qui attend l'aide d'une ortho ou d'une TES. Celle qui a perdu le feu sacré à être toujours dans cette hypervigilance. Celle en attente de son Plexiglas. Celle qui est angoissée par la situation, mais qui doit rassurer. Celle qui reste à la maison avec son propre enfant malade alors que son groupe est en classe et qu'elle doit assurer le suivi et l'apprentissage en mode virtuel. Celle qui trouvait du réconfort auprès de ses collègues pour rire et échanger pendant le dîner, mais qui mange maintenant seule à son bureau. C'est en mon nom et en celui de toutes celles qui se trouvent seules dans cette situation que j'écris aujourd'hui. Parce qu'entre profs on se comprend et on se console. Mais une fois isolée dans sa classe ou chez soi, où est-ce qu'on retrouve refuge? Je n'ai pas reçu de courriel à ce sujet.

Je suis une fille de mots. Je vous dis de ne pas lâcher. De faire de votre mieux en toute simplicité, sans trop d'artifices. De rire. De vous gâter. On va se rendre à Noël. Le tableau déjà triste du système d'éducation est juste exacerbé. La population le voit. Les parents me l'écrivent. Les nouveaux se désillusionnent. Les anciens le déplorent. Les élèves le vivent. Les profs, eux, le *survivent*. Ouvre ton micro stp.



## RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

*Année 2020-2021*

<b>Monique Brassard</b> <i>Présidente</i>	<b>Stéphane Côté</b> <i>Conseiller technique</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Action mobilisation;</li><li>◆ Assurance-emploi;</li><li>◆ Comités (CRT, CPC, EHDAA, et spécialistes);</li><li>◆ Communications (membres et médias);</li><li>◆ Congrès SEC-CSQ;</li><li>◆ Dossier personnel (mesures disciplinaires, non ren-gagement et démission);</li><li>◆ Embauche;</li><li>◆ Évaluation professionnelle des enseignants;</li><li>◆ Listes de priorité et de rappel;</li><li>◆ Mouvements de personnel et sécurité d'emploi;</li><li>◆ Négociation locale;</li><li>◆ Négociation nationale;</li><li>◆ Règles budgétaires;</li><li>◆ Relations avec le CSS de Charlevoix;</li><li>◆ Tâche enseignante (secteurs jeunes et FGA/FP).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Absences, congés et coupures de traitement;</li><li>◆ Assurance salaire;</li><li>◆ Comités (CPC, CRT, perfectionnement et santé/ sécurité);</li><li>◆ Congrès SEC-CSQ;</li><li>◆ Droits parentaux;</li><li>◆ Évaluation (normes et modalités);</li><li>◆ Grieffs;</li><li>◆ Listes de priorité et de rappel;</li><li>◆ Mouvements de personnel et sécurité d'emploi;</li><li>◆ Perfectionnement;</li><li>◆ Règles budgétaires;</li><li>◆ Rémunération;</li><li>◆ Retour progressif de congé de maladie;</li><li>◆ Retraite;</li><li>◆ Santé et sécurité au travail;</li><li>◆ Tâche enseignante (secteurs jeunes et FGA/FP).</li></ul>



# Report de l'envoi du Relevé de participation RREGOP 2019

Retraite Québec aurait informé la CSQ que la date de disponibilité prévue du relevé 2019 serait en mars ou avril 2021.

C'est donc dire que :

- aucun *Relevé de participation RREGOP* ne sera rendu disponible au cours de l'année financière 2020;
- le *Relevé de participation RREGOP* le plus à jour sera celui de 2018 (transmis à l'automne 2019), et ce, jusqu'au prochain relevé (date de disponibilité prévue en mars ou avril 2021);
- deux relevés RREGOP seront rendus disponibles au cours de l'année financière 2021 (le relevé 2019 au printemps ainsi que le relevé 2020 à l'automne), sous réserve des délais que pourrait engendrer la pandémie pour compléter la déclaration annuelle de 2020.

## Relevés électroniques

Le scénario privilégié pour l'instant par Retraite Québec est de devancer son virage électronique et ainsi produire le *Relevé de participation 2019* sous forme électronique. Retraite Québec assure toutefois qu'il sera possible de continuer à recevoir la version papier par la poste en choisissant l'option de retrait des relevés en

ligne.

En résumé, le *Relevé de participation RREGOP* serait déposé par défaut dans « Mon dossier » avec option de retrait. Nous vous transmettrons les informations concernant l'évolution du déploiement des relevés électroniques au cours des prochains mois.

## Retard dans le traitement des demandes de rachat de service

Retraite Québec nous informait également d'un certain retard dans le traitement des demandes de rachat. Cependant, ces délais additionnels ne font pas augmenter le coût du rachat de service pour vous, puisque le coût est déterminé au moment de la réception de la demande à Retraite Québec et qu'aucun intérêt n'est ajouté avant la transmission aux personnes de la proposition de rachat de service.

Soulignons que les demandes de rachat associées à une demande de rente de retraite continuent d'être traitées de façon prioritaire.

Source : L'équipe du Service de la sécurité sociale de la CSQ

## Calendrier des activités

novembre	10	• Conseil syndical
	12	• Réseau d'action sociopolitique
	18	• Session nationale EAV-EVB • Réseau SST
	23	• Conseil général extraordinaire
	25 au 27	• Conseil fédéral
	26	• Réseau des jeunes
décembre	4	• Réseau SST
	7	• Conseil d'administration
	9 au 11	• Conseil général
	14	• Conseil syndical

## *Adoption du projet de loi n° 51 Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail*

Le 27 octobre 2020, le projet de loi n° 51 a été unanimement adopté par les membres de l'Assemblée nationale. Il aura fallu près de 11 mois pour en venir à ce résultat. En effet, le dépôt du projet de loi a été fait le 28 novembre 2019 par le ministre du Travail, Jean Boulet. Cette annonce a engendré un nombre important de récriminations, notamment de la part des regroupements de parents adoptants. Cela a incité le ministre à faire des amendements au projet de loi initial le 12 mars 2020, qui incluaient notamment l'ajout des prestations dites d'accueil et de soutien relatives à une adoption, ce qui élimine du même coup les sous-catégories de prestataires adoptants qui étaient inacceptables.

Le processus normal d'adoption du projet de loi ayant été retardé par la crise sanitaire, la CSQ a finalement pu présenter un mémoire à la Commission parlementaire de l'économie afin de faire connaître sa position dans le dossier des droits parentaux et de l'assurance parentale le 22 septembre dernier.

### **Un régime toujours plus généreux, souple et accessible**

Les nombreuses modifications au RQAP auront pour effet de le bonifier. Pour les parents adoptants qui choisissent le régime de base, ce sont 5 semaines exclusives à chacun des deux parents qui sont ajoutées ainsi que 13 semaines de prestations d'accueil et de soutien partageables. Par ces modifications, on reconnaît les défis qui attendent les parents adoptants et on leur attribue une durée de prestations équivalentes à celles des parents biologiques.

Pour tous les parents, des semaines de prestations parentales ou d'adoption s'ajoutent, mais de façon conditionnelle. En effet, pour en bénéficier, il faut que les deux parents prennent au moins 8 semaines chacun de prestations parentales partageables pour que leur soient accordées 4 semaines supplémentaires pour le régime de base. Cette mesure, importante pour le ministre Boulet, vise un meilleur partage des responsabilités entre les parents en incitant

les pères à s'impliquer davantage dans la sphère familiale.

Le projet de loi inclut aussi d'autres mesures, telles que l'allongement de la période de prestations de maternité (20 semaines) et des prestations de paternité, parentales, d'adoption ainsi que d'accueil et de soutien relatives à une adoption (78 semaines). Le calcul des exemptions concernant les revenus en cours de prestation a également été assoupli pour permettre à tous les prestataires de concilier le retour au travail sans négliger la famille. Malgré notre inquiétude de voir les mères subir des pressions pour revenir au travail plus tôt, nous saluons la flexibilité que cette mesure apportera aux travailleuses autonomes.

Finalement, le projet de loi comprend également l'obligation de produire un rapport à déposer à l'Assemblée nationale concernant la mise en œuvre de l'ensemble des mesures adoptées, au plus tard cinq ans après le début de la mise en application de ces mesures, soit en 2026.

### *Faits saillants*

#### **À compter du 29 octobre 2020**

- Augmentation des exemptions pour les revenus en cours de prestations

Dorénavant, les prestataires (incluant pendant les prestations de maternité) pourront recevoir un revenu de travail en même temps que des prestations du RQAP, en autant que le total n'excède pas le revenu hebdomadaire moyen. Le cas échéant, la portion excédentaire est alors déduite de la prestation du RQAP.

- Plus de prestations accessibles lors du décès de l'enfant

Les prestations cessent à la deuxième semaine suivant le décès au lieu de la semaine même.

**Pour l'adoption d'un enfant dont l'arrivée auprès d'un des parents a lieu à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020**

- Adoptions exigeant un séjour hors Québec

La période de prestations peut débuter 5 semaines avant l'arrivée de l'enfant (actuellement 2 semaines).

- Début des paiements

Auparavant, le versement rétroactif des prestations était limité à 3 semaines précédant la semaine où la demande de prestations est effectivement déposée. Le projet de loi porte à 6 semaines ce délai de rétroaction, et ce, même en l'absence de motif valable.

**Pour une naissance ou l'adoption d'un enfant dont l'arrivée auprès d'un des parents a lieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

- Ajout de semaines de prestations lors du partage d'un nombre minimal de semaines par les deux parents

Augmentation de 4 semaines de prestations parentales quand chacun des deux parents a reçu 8 semaines de prestations partageables dans le régime de base. Dans le régime particulier, il y a ajout de 3 semaines de prestations parentales quand chacun des deux parents a reçu 6 semaines de prestations partageables.

- Augmentation du nombre de semaines de prestations lors de naissances ou d'adoptions multiples

Ajout de 5 semaines de prestations parentales exclusives à chacun des parents dans le régime de base (3 semaines dans le régime particulier).

- Ajout de prestations exclusives à chacun des parents lors d'une adoption

Ajout de 5 semaines de prestations exclusives dans le régime de base (en plus de 32 semaines

partageables). Pour le régime particulier, ce sont 3 semaines de prestations exclusives qui s'ajoutent (en plus des 25 semaines partageables).

- Prolongation de la période de prestations

Le paiement des prestations de maternité est versé au plus tard 20 semaines suivant la semaine de l'accouchement. Le paiement des prestations de paternité, parentales, d'adoption ainsi que d'accueil et de soutien est versé au plus tard 78 semaines suivant la semaine de l'accouchement.

Pour le congé parental, la Loi sur les normes du travail est modifiée pour que la durée du congé passe de 52 à 65 semaines.

- Début des paiements

Auparavant, le versement rétroactif des prestations était limité à 3 semaines précédant la semaine où la demande de prestations est effectivement déposée. Le projet de loi porte à 6 semaines ce délai de rétroaction, et ce, même en l'absence de motif valable.

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

- Parents seuls

Ajout de 5 semaines de prestations dans le régime de base (3 pour le régime particulier) lorsque le parent est le seul indiqué dans l'acte de naissance ou d'adoption.

- Début des paiements

Auparavant, le versement rétroactif des prestations était limité à 3 semaines précédant la semaine où la demande de prestations est effectivement déposée. Le projet de loi porte à 6 semaines ce délai de rétroaction, et ce, même en l'absence de motif valable.

*Source : Mélanie Michaud, conseillère à la sécurité sociale de la CSQ*

# Modifications au régime pédagogique

Le 8 octobre dernier, le ministre de l'Éducation a annoncé qu'il modifiait le régime pédagogique en adoptant des assouplissements, et ce, pour cette année seulement. D'abord, deux bulletins devront être transmis aux parents au lieu de trois, le premier au plus tard le 22 janvier et le second au plus tard le 10 juillet. Chacune des étapes aura donc une valeur de 50 %. Aussi, une communication écrite devra leur être envoyée au plus tard le 20 novembre. En outre, le ministre demande au personnel enseignant **de se rendre disponible pour discuter avec tous les parents qui en expriment le besoin** par l'entremise d'une rencontre téléphonique, de la visioconférence, etc. Il recommande également qu'une période de disponibilité soit prévue en avril pour tenir d'autres rencontres de parents.

Concernant le bulletin de janvier, il devra présenter des résultats pour chacune des matières et compétences et l'une des quatre compétences transversales devra être commentée aux deux étapes. Enfin, les épreuves ministérielles imposées au primaire et au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire seront moins longues et représenteront 10 % du résultat final plutôt que 20 %. Le ministre invite d'ailleurs les centres de services scolaires à diminuer le nombre d'évaluations institutionnelles pour cette année.

Avec ces modifications apportées au régime pédagogique, la FSE vous rappelle que les normes et modalités d'évaluation actuellement en vigueur dans vos écoles nécessitent un ajustement. Leur établissement relève

de votre autonomie professionnelle collective, puisque ce sont les enseignantes et enseignants qui les proposent, le pouvoir le plus étendu du personnel enseignant prévu à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) (art. 96.15). Les directions d'école n'ont pas de droit reconnu pour modifier les normes ni de veto établi pour imposer leurs exigences. Rappelons aussi que rien ne vous empêche d'initier les ajustements nécessaires dans les encadrements actuels, et la présente situation le justifie amplement.

*Ajout de trois journées pédagogiques au calendrier scolaire*

Le 29 octobre dernier, une autre modification au régime pédagogique a été apportée en transformant trois journées de classe en journées pédagogiques. Le ministre a affirmé que ces trois journées de formation et de planification visent à favoriser les conditions propices au déploiement des services éducatifs à distance, faciliter le partage des bonnes pratiques et permettre aux équipes-écoles de mieux planifier les mois à venir. Ce sont les centres de services scolaires et les écoles qui devront les ajouter d'ici la fin de la présente année à raison d'un maximum d'une journée additionnelle par mois. Enfin, il rappelle que son ministère organise, pour une deuxième année consécutive, la *Journée du numérique en éducation* entièrement en ligne le vendredi 13 novembre prochain et à laquelle le personnel scolaire est invité à participer.

*Source : Stéphane Côté, conseiller technique, et FSE-CSQ*

